



Secrétariat de la CITES  
Madame Yvonne Higuero  
Secrétaire générale  
International Environment House  
11 Ch. des Anémones  
1219 Châtelaine, Genève

Montreux et Berne, le 31 mars 2020

## **Lettre ouverte au Secrétariat de la CITES**

Madame la Secrétaire générale,

C'est avec surprise que j'ai pris connaissance de la déclaration officielle publiée par le Secrétariat sur la crise actuelle liée au COVID-19 et son origine<sup>1</sup>. Au nom de la Fondation Franz Weber (FFW), je tiens, par la présente, à vous exprimer une autre opinion quant aux arguments avancés par le Secrétariat concernant cette pandémie.

D'abord, le Secrétariat affirme que « *les zoonoses ne relèvent pas du mandat de la CITES* », puisque les Parties « *sont axées sur la réglementation du commerce international* ». Cette argumentation est préoccupante à de nombreux égards.

Selon le préambule de la Convention, les Parties reconnaissent que « *la faune et la flore sauvages constituent de par leur beauté et leur variété un élément irremplaçable des systèmes naturels, qui doit être protégé par les générations présentes et futures* ». La CITES a pour but « *la protection de certaines espèces de la faune et de la flore sauvages contre une surexploitation par suite du commerce international* ». En d'autres termes, son rôle n'est pas uniquement de réglementer le commerce, mais également et surtout de protéger les espèces faisant partie intégrante des systèmes naturels de la terre. Le Secrétariat semble oublier que la CITES n'est pas uniquement un accord commercial, mais qu'il fait également partie du droit international de l'environnement.

Il est évident que les efforts de coordination nécessaires pour contenir la contamination et apporter à la population mondiale les traitements adéquats ne sont pas du ressort de la CITES. Toutefois, cette Convention ne peut pas faire fi de sa responsabilité face aux zoonoses.

Le Secrétariat semble douter du fait que la pandémie actuelle a pour origine le commerce et la consommation d'espèces sauvages, faisant fi du fait que les pangolins peuvent être les hôtes de virus similaires au coronavirus, et assimilant à de simples « commentaires des médias » la possibilité qu'un lien existe entre cette maladie et la consommation de pangolins en Chine. Les autorités chinoises ont, au contraire, estimé que ce lien était évident, et ont pris des mesures,

---

<sup>1</sup> <https://cites.org/fra/node/56635>



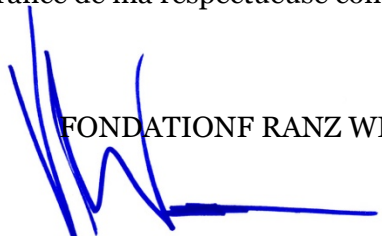
quelques peu tardives il est vrai, début mars pour « *interdire la consommation alimentaire d'animaux sauvages afin de protéger la vie et la santé de la population* »<sup>2</sup>. Le Secrétariat a ensuite publié une Notification aux Parties, sur demande de l'Autorité de gestion CITES de la Chine, ce qui démontre que cette question entre bien dans le champ d'application de la Convention.

Le COVID-19 n'est pas la première zoonose de l'histoire, et ne sera certainement pas la dernière. La destruction continue des habitats et l'exploitation des espèces, qui mènent à une exposition accrue à des virus jusqu'ici inconnus, ainsi que le commerce international d'espèces sauvages, sont évidemment des facteurs majeurs de la transmission de ces maladies aux hommes<sup>3</sup>. Au vu de ces éléments, la déclaration du Secrétariat selon laquelle « *le commerce légal, durable et traçable réglementé au niveau international par la CITES présente de nombreux avantages pour les personnes et les espèces sauvages* », n'est pas seulement totalement inappropriée face aux souffrances innombrables causées par le virus et au taux de mortalité grimpant, mais également extrêmement dangereuse, tant pour les espèces menacées que la Convention a pour but de protéger, que pour les populations humaines.

En effet, le commerce d'espèces menacées, qu'il soit légal ou illégal, est la cause de l'épidémie de COVID-19. Nier les menaces engendrées par ce commerce envoie le faux message aux consommateurs du monde entier.

La CITES a un rôle majeur à jouer dans la crise actuelle, et dans le combat de futures zoonoses. Le Secrétariat doit urgemment endosser un rôle dirigeant et envoyer un message clair : un message selon lequel le commerce des espèces sauvages est intimement lié à ces épidémies, et la protection des espèces en question doit devenir et *deviendra* une priorité si l'on veut éviter de futurs désastres. Je terminerai en citant le récent discours du Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres: « En nous obligeant à agir, cette crise nous offre une occasion unique. Si nous prenons les mesures qu'il faut, la reprise pourrait emprunter une voie plus durable et plus inclusive ». <sup>4</sup>

Je vous remercie par avance de l'attention que vous réserverez à la présente, et vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma respectueuse considération.

  
FONDATION FRANZ WEBER  
Vera Weber, présidente

<sup>2</sup> <https://www.cites.org/sites/default/files/notif/F-Notif-2020-018.pdf>

<sup>3</sup> <https://www.unenvironment.org/news-and-stories/story/coronavirus-outbreak-highlights-need-address-threats-ecosystems-and-wildlife> ; <https://cmr.asm.org/content/cmr/20/4/660.full.pdf>

<sup>4</sup> <https://www.un.org/fr/coronavirus-covid-19/%C2%AB-une-crise-humaine-qui-fait-appel-%C3%A0-notre-solidarit%C3%A9-%C2%BB>